



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### COTOREP

Question écrite n° 10219

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le fonctionnement insatisfaisant des COTOREP. A cet egard, il lui demande si le Gouvernement envisage de regler ce probleme pour lequel d'ailleurs une reforme avait deja ete annoncee pour septembre 1991.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de la necessite d'ameliorer le fonctionnement des COTOREP, qui jouent un role essentiel dans la reconnaissance, l'evaluation et l'orientation des personnes handicapees et qui traitent plus de 500 000 dossiers par an. Le traitement de leurs difficultes de fonctionnement et l'examen des ameliorations qui pourraient etre apportees aux procedures sera envisage dans le cadre du recent rapport de l'inspection generale des affaires sociales, qui a ete remis aux ministres en charge des affaires sociales et du travail.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10219

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 180

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 751